



UNODC

Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime

Note d'orientation relative aux renseignements à fournir sur les saisies

Note: Les saisies importantes doivent être déclarées au cas par cas.
Les renseignements détaillés concernant chaque saisie doivent être présentés en fonction de champs de données normalisés.
(Pour plus de renseignements sur les champs de données, voir les paragraphes 2 et 3 ci-dessous.)

Définition du seuil à partir duquel les quantités sont considérées comme "importantes"

Selon les définitions utilisées par l'UNODC, sont considérées comme "importantes" les quantités de drogue suivantes:

Opium, herbe de cannabis, résine de cannabis et plants de cannabis:	≥ 1 kilogramme
Héroïne, morphine, cocaïne:	≥ 100 grammes
Substances psychotropes:	≥ 100 grammes
Saisies concernant le trafic par voie postale:	Toutes les quantités
Saisies concernant le trafic par voie postale:	Toutes les quantités

(Les quantités inférieures au seuil indiqué ne doivent pas obligatoirement être déclarées, mais il est souhaitable de le faire.)

1. Format des renseignements à fournir:

Pour utiliser au mieux les ressources et respecter les initiatives vertes visant à préserver l'environnement, le processus de collecte des données relatives aux saisies a été modifié pour faciliter son traitement automatique et électronique, sans support papier. Veuillez utiliser le modèle de tableau MS Excel fourni pour la collecte de données relatives aux saisies, qui permet de présenter les données dans des tableaux et de manière groupée (par mois ou par trimestre).

Le nouveau tableau au format Excel doit être rempli sous forme électronique et renvoyé par courrier électronique à l'adresse unodc-ids@un.org.

Merci de ne modifier en aucun cas le format du tableau car cela pourrait en perturber le traitement électronique automatique. Toute demande de renseignement ou d'assistance concernant le renvoi du fichier peut être faite par courrier électronique à l'adresse unodc-ids@un.org ou par téléphone au +43-1-26060-3899. Merci de votre compréhension et de votre aide.

Le tableau de collecte des données relatives aux saisies et la présente note d'orientation peuvent être téléchargés sur le site Internet de l'UNODC à l'adresse:

http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/statistics/drugs/seizures_cases.html.



2. Champs de données sur les saisies:

- Il existe six champs obligatoires (indiqués par *):
 - Saisie n°
 - Date
 - Drogue (type, quantité, unité de mesure)
 - Méthode de trafic
 - Pays de départ/de provenance

La première ligne du tableau, en italique rouge, montre comment remplir le tableau de collecte des données.

3. Liste des champs de données (avec explications):

- **Saisie n°** Veuillez entrer un numéro d'ordre pour chaque saisie (1, 2, 3, etc.). Si plusieurs drogues ont été saisies en une fois, veuillez utiliser plusieurs lignes adjacentes et y entrer le même numéro de saisie. Vous pouvez également donner des informations complémentaires sur les types de drogues qui ont été saisies en une même opération, en précisant par exemple que l'opium provenant du pays X et caché dans un bagage a été saisi avec le cannabis provenant du pays Y, dissimulé dans une voiture, et l'amphétamine provenant du pays Z, qui avait été ingérée. Il suffit d'indiquer une seule fois, à la première ligne, les renseignements concernant l'ensemble des types de drogues saisies en même temps (par exemple la date de la saisie, la province/ville où la saisie a été effectuée, les informations sur les trafiquants). Voir les exemples.
- **Date:** date exacte de la saisie (jour, mois et année)
- **Division administrative** Division administrative du lieu où les drogues ont été saisies. (région, province ou district)
- **Lieu spécifique*** (ville, point de contrôle, poste frontière, etc.) Nom spécifique du lieu de la saisie. Par exemple: ville, village, port, point de contrôle, Village, port, poste frontière, etc.
- **Type de drogue:** Type exact de la drogue (exemples: héroïne, cocaïne, herbe de cannabis, résine de cannabis, amphétamine, méthamphétamine, substance de type "ecstasy" (MDMA, MDA), etc.) (Il ne suffit pas d'indiquer la catégorie de drogues (stimulants ou cannabis, par exemple).)
- **Quantité:** Quantité exacte
- **Unité de mesure:** (exemples: kilogramme, nombre de comprimés/d'unités, etc.)
- **Type d'itinéraire** (Exemples: frontière – en provenance de l'extérieur, frontière – à destination de l'extérieur, territoire national/marché intérieur, eaux internationales/terres vacantes, autres)
- **Méthode de dissimulation:**
- **Lieu/installations:** Zone ou endroit où la drogue a été saisie (Exemples de lieu: bâtiment, véhicule, plage, en plein air, zone maritime, etc.) (Exemples d'installations: bureau de poste, gare, aéroport, etc.)
- **Cachette:** Endroit où la drogue a été cachée (Exemples: dans des bagages, sur le corps, dans les vêtements, drogue ingérée, etc.)
- **Transport:** Moyen de transport (Exemples: transport aérien commercial, route privée, transport ferroviaire, etc.)
- **Itinéraire de trafic:** Énumération des pays selon l'itinéraire
- **Pays de production/de fabrication:** Pays où la drogue a été produite ou fabriquée
- **Pays de départ/de provenance:** Le pays de provenance est celui où la drogue a changé de mains ou a été acquise pour la dernière fois. Si cette donnée n'est pas connue, veuillez préciser le pays d'où sont partis les trafiquants, ou l'envoi non accompagné qui a été saisi et qui était destiné à votre pays. En cas de saisie sur le territoire national de drogues obtenues localement (ce qui est souvent le cas des drogues destinées à un usage personnel ou des saisies effectuées sur des revendeurs), le pays de provenance est le vôtre.
- **Pays de transit1** Premier pays de transit
- **Pays de transit2** Deuxième pays de transit
- **Pays de transit3** Troisième pays de transit
- **Pays de transit4** Quatrième pays de transit
- Si l'itinéraire passe par plus de quatre pays de transit, veuillez l'indiquer séparément.
- **Pays de destination:** Destination prévue de la drogue (destination du voyage du trafiquant)
- **Commentaire:** Renseignements supplémentaires
- **Source:** Par exemple, le service qui a opéré la saisie (police, douanes, etc.)
- **Nombre de trafiquants:** Nombre total de trafiquants
- **Renseignements sur les trafiquants:** Renseignements sur chaque trafiquant (jusqu'à 10 trafiquants par saisie)
 - **Nationalité:** Nationalité du trafiquant
 - **Âge:** Age du trafiquant
 - **Sexe:** Sexe du trafiquant

4. Fréquence de la communication de renseignements:

Pour que la base de données puisse être tenue à jour, il serait souhaitable que les saisies soient déclarées chaque mois ou chaque trimestre au moyen du tableau de collecte de données relatives aux saisies.